

CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
GENÈVE



Maison de quartier de
Plainpalais
Rue de la Tour 1
1205 Genève

Genève, le 21 mai 2019

Pétition P-391: « Pour l'amélioration de la mobilité douce dans le quartier de Plainpalais »

Madame, Monsieur,

Nous vous remettons, en annexe, le rapport relatif à l'objet susmentionné.

Nous vous informons que les conclusions dudit rapport ont été acceptées par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 mai 2019. Votre pétition a donc été renvoyée au Conseil administratif qui ne manquera pas de vous tenir informé de la suite donnée à ce dossier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marie-Christine Cabussat

Secrétaire administrative du
Conseil municipal

Annexe mentionnée

RUE PIERRE-FATIO 17
CH-1204 GENÈVE
T +41(0)22 418 29 64
F +41(0)22 418 29 71

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch/cm
www.ville-geneve.ch - www.geneva-city.ch
TPG ARRÊT ROND-POINT DE RIVE

18 mars 2019

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition du 12 septembre 2018: «Pour l'amélioration de la mobilité
douce dans le quartier de Plainpalais».**

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

La commission des pétitions placée sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier a étudié cette pétition en séances des 28 janvier et 4 mars 2019. La rapporteuse remercie les procès-verbalistes Vadim Horcik et Jairo Jimenay.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 28 janvier 2019

Audition de M^{me} Françoise Dourver, présidente de la maison de quartier de Plainpalais, et de M. Alexandre Oberson, animateur socio-culturel à la maison de quartier de Plainpalais

M^{me} Dourver présente l'histoire en quatre épisodes, de vingt ans, soit une génération de personnes concertées autour des travaux menés dans ce dossier.

En 1998, dans le cadre d'Energie 2000 dans le quartier de Cluse-Roseaie, un grand travail a été fait sous l'égide de l'Association transports et environnement (ATE) et de la maison de quartier de Plainpalais bénéficiant de fonds de la Confédération, du Canton ainsi que de la Ville. Une très grande consultation a été menée, ce quartier ayant été pris comme modèle pour l'écomobilité, entendu aujourd'hui comme «mobilité douce», du fait que les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) se situent au milieu du quartier de Plainpalais, ainsi que plusieurs écoles qui ont constitué des groupes de travail avec les associations des habitants et commerçants intéressés. Trente-neuf propositions visant l'amélioration de la mobilité dans le quartier ont été soumises en 1998 au Conseil municipal, qui les a toutes acceptées.

Dix ans plus tard, l'ATE a repris le dossier pour faire un bilan de ce qui a été réalisé. Ce dossier s'intitule «Cluse-Roseaie: le retour». Ledit document comporte une analyse complète et poussée qu'elle se propose de transmettre aux commissaires. Le bilan de cette analyse se révèle positif, car une vingtaine de propositions ont été réalisées. Certaines d'entre elles, très importantes, ont eu un impact notable sur la mobilité douce dans le quartier, sachant que par exemple tout le boulevard de la Cluse est traversé par un bel aménagement en site propre piétons-cyclistes longeant les HUG.

A l'occasion des trente ans de la maison de quartier de Plainpalais, un jour a été consacré à *Plainpalais demain*. Ce grand forum a été organisé et fréquenté par toutes les générations, ce qui a été très enrichissant dans les prises de parole et les échanges qui ont suivi. Quatre propositions ont été retenues qui semblaient les plus importantes et qui n'avaient pas été réalisées ou seulement de manière partielle. Ces propositions sont celles qui apparaissent dans la pétition et faisaient partie des 39 propositions qui avaient été acceptées par le Conseil municipal:

- La première concerne la place Saint-François qui est déjà une zone piétonne. Cependant la végétalisation et l'amélioration de son aménagement n'ont pas été faites. Actuellement elle reste un dépôt de chantiers.

Cette proposition consiste à effectuer l'aménagement tel qu'il avait été demandé et tel qu'on peut le retrouver dans le dossier «Cluse-Roseraie: le retour». Il manque toujours l'aménagement faisant le lien entre la villa Freundler, qui maintenant a été refaite, et le parc Saint-François qui a été réalisé entre-temps. Il n'y a toujours pas de liaison piétonne verte entre la rue de Carouge et les HUG comme demandée en 1998.

- Le second point soulevé concerne le parc des Chaumettes, qui a malheureusement une réalisation imparfaite malgré la grande énergie déployée par la maison de quartier de Plainpalais et les habitants. Lors du forum ce sont principalement les enfants et adolescents qui se sont exprimés à son sujet.
- Le troisième point soulevé concerne la rue Jean-Violette piétonnisée seulement à moitié. Il manque la première partie depuis la rue de Carouge. Pour cette partie il est souhaitable qu'un mail central soit végétalisé avec des bancs afin de couper le béton.
- Le quatrième point concerne les difficultés et dangers pour enfants et parents de circuler devant l'école Micheli-du-Crest. Il avait été demandé une zone piétonne à cet endroit-là. Nous demandons dans la pétition qu'une zone de rencontre soit créée afin de ralentir la circulation et de la limiter aux bords des entrées et sorties des écoles.

M. Oberson souhaite reprendre le point concernant la place Saint-François. Il explique que pour la liaison qui avait été demandée dans le cadre d'un jardin urbain d'un projet Nature en ville entre le parc de la rue Prevost-Martin et le parc de la villa Freundler les travaux devraient commencer en mars 2019. Il relève qu'il y aura interdiction d'entrer avec les chiens dans le parc Freundler. Le chantier de la place Saint-François rend l'espace relativement dangereux pour y circuler.

Questions-réponses

Un commissaire demande comment la rue Jean-Violette va être fermée vu que la première partie de cette rue a un parking souterrain.

M^{me} Dourver explique que la demande n'empiéterait pas sur les accès au parking souterrain, la rue est assez large et la bande centrale ne gênerait pas la circulation dans les deux sens. Cet espace végétalisé avec les bancs serait plus convivial et agréable.

Le même commissaire demande si cela supprimerait les places de parking.

M^{me} Dourver acquiesce en disant que quelques places seraient supprimées.

Une commissaire habitant le quartier demande si le jardin urbain qui à l'époque du squat était très agréable et créait un lien de rencontre et pédagogique avec ses potagers et lapins serait reconduit.

M^{me} Dourver répond que hélas, le jardin ne sera pas aussi vert et sympathique que ce qui existait à l'époque, car de peur des seringues cachées dans les buissons le sol sera minéralisé. Les habitants se sont prononcés sur un projet avec moins de murs afin qu'il y ait une continuité entre tous les espaces qui sont entre ce parc et le parc Saint-François. Au sujet de la demande de potagers communautaires faite lors du Forum des trente ans de la maison de quartier de Plainpalais, une collaboration va être établie avec le Service des espaces verts (SEVE) qui amènera la terre et des matériaux afin de créer des potagers et un compost. Un collectif de la villa Freudler, regroupant une vingtaine d'habitants du quartier, s'en occupera.

La même commissaire demande si un parc à chiens sera créé afin de répondre à la demande.

M. Oberson explique que malgré ce que les personnes utilisant le parc ont demandé, il n'est pas prévu de le faire. Ils essaient de sensibiliser les propriétaires de chiens au fait de ramasser les déjections. Ils espèrent qu'une fois le parc aménagé il y aura moins de problèmes.

M^{me} Dourver ajoute que durant le forum il a été question de créer un parc à chiens, cependant la proposition n'a pas été retenue. Le seul parc à chiens du quartier se trouve sur la plaine de Plainpalais où il est autorisé de libérer les chiens.

Une commissaire souhaiterait savoir s'il était possible de regrouper la proposition concernant l'église Saint-François et celle de la rue Jean-Violette.

M^{me} Dourver acquiesce et explique qu'ils devraient l'associer. Malheureusement il n'est pas possible de faire en continuité car impossible de rendre piétonne la rue des Voisins qui mène à la place Saint-François menant aux parkings du passage de cette place. Pas possible de ne faire qu'un aménagement.

La même commissaire demande s'il est possible de proposer un aménagement piéton et automobile sécurisant.

M^{me} Dourver suppose qu'il s'agira d'une zone de rencontre et qu'il est important de penser ce projet de manière globale.

La même commissaire aimerait savoir s'il a été fait des propositions concernant le parc des Chaumettes devant les HUG.

M^{me} Dourver répond que ce point est le quatrième de la pétition.

Une commissaire aimerait savoir quels sont leurs contacts actuels avec la Ville de Genève dans la mesure où ils ont fait parvenir la pétition, elle se demande s'il y a des blocages.

M^{me} Dourver répond qu'ils n'ont pas eu de contact, ils sont partis sur une pétition suite au Forum, puis en assemblée générale, le projet a été approuvé par les membres présents.

La même commissaire aimerait savoir comment les jeunes se sont exprimés et dans quel contexte sur le parc des Chaumettes.

M^{me} Dourver répond qu'ils ont participé au forum du premier octobre 2016. Dans ce cadre ils ont organisé des groupes de travail et c'est là qu'ils se sont exprimés. Les jeunes se rassemblent dans le préau de l'école Micheli-du-Crest et y jouent au foot, et ils sont moins dans le parc. Ils ont observé que les enfants sortent en courant de l'école, par la porte qui donne sur le parc des Chaumettes, et sont souvent face au danger des vélos qui arrivent.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi ils ont attendu vingt ans pour ces propositions qui ont été budgétées, pourquoi ces travaux n'ont pas été réalisés avant.

M^{me} Dourver lui répond que quand on dépose un dossier avec 39 propositions pour réaménager un quartier et qu'en dix ans il s'en réalise 20, c'est bien. Une des propositions à la place des Augustins va bientôt être réalisée.

Le même commissaire demande si le mail végétal prévu à la rue Jean-Violette ne va pas engendrer une interdiction de circuler.

M^{me} Dourver répond que non et que le projet de zone de rencontre sera du style de celui de la rue Leschot.

Le commissaire remarque sur le rapport qu'il dénombre 6000 collaborateurs.

M^{me} Dourver répond qu'il s'agit du rapport de 1998. Puis ils ont effectué un diagnostic de quartier il y a cinq ans pour la réalisation du nouveau projet en remarquant que le nombre de collaborateurs avait augmenté et que le fait d'améliorer la mobilité était urgent.

Un commissaire aimerait savoir s'il y a actuellement des problèmes liés aux dealers et aux seringues dans le quartier.

M^{me} Dourver répond qu'il y en a eu dans le préau de l'école Micheli-du-Crest. Elle rapporte qu'ils possèdent un groupe à la maison de quartier qui se réunit et concerne tous les acteurs de la prévention du quartier, qui se nomme coordination prévention, les seringues se trouvent plutôt aux Minoteries et à l'école Micheli-du-Crest.

Un commissaire remarque qu'une copie de la pétition a été envoyée à M. Romain, président du Grand Conseil et il aimerait savoir si la pétition avait été envoyée aussi au Grand Conseil.

M^{me} Dourver répond qu'ils ne l'ont pas fait, car personne n'avait d'expérience au sein de la maison de quartier.

Un commissaire aimerait savoir si le passage Saint-François est concerné sur la liaison piétonne qui serait entre la rue de Carouge et les HUG.

M^{me} Dourver répond que cela concerne soit le passage Saint-François sans la traversée du parc de la villa Freundler, soit la place Saint-François et le parc de l'église pour ensuite traverser la rue Prévost-Martin afin d'accéder directement à la maison de quartier, et ensuite par la rue Micheli-du-Crest.

Le même commissaire demande quel est le problème actuel avec ce trajet.

M^{me} Dourver répond que c'est la place Saint-François pas encore aménagée et en travaux.

Le commissaire aimerait savoir ce qu'ils entendent lorsqu'ils proposent de déplacer le bac à sable du parc des Chaumettes.

M^{me} Dourver répond que le chemin vers le bac à sable traverse l'aménagement cyclable, ce qui représente un potentiel danger pour que les enfants puissent y accéder en toute sécurité.

Le commissaire demande si la zone de rencontre à créer à la rue Micheli-du-Crest ne va pas encombrer les adjacentes.

M^{me} Dourver répond qu'il faudrait repenser à l'ensemble du trafic dans cette zone.

Un commissaire aimerait savoir s'ils ont déjà eu des réunions de prévention pour la mobilité du quartier sur la future gare de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) proche des HUG dans le quartier.

M^{me} Dourver répond que depuis le premier rapport de 1998 les Transports publics genevois (TPG) se sont améliorés dans le quartier avec notamment le bus 35. Ils ont soulevé que la venue du CEVA allait améliorer les possibilités de mobilité douce vu que les gens arriveront directement sur le carrefour. Depuis ils n'ont pas été consultés pour les aménagements du CEVA.

Vote

Une commissaire du Parti socialiste propose les auditions des conseillers administratifs Guillaume Barazzone et Rémy Pagani.

Par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 4 mars 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), de M. Olivier Morand, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Bernard Widmer, ingénieur en transports (AGCM)

Pour ce qui concerne la mobilité à Plainpalais, M. Pagani prend l'exemple de la place Saint-François qui a fait l'objet de plusieurs demandes pour la connecter au jardin de la villa Freundler et au petit parc. Le Conseil municipal a rendu le parc public et l'opportunité a été saisie, lorsque le nouveau curé a voulu rénover la paroisse et en supprimer les barrières. M. Morand explique que certains sujets de la pétition sont l'objet d'un travail en cours. Pour le parc des Chaumettes il n'a pas reçu la demande qui est de déplacer les bacs à sable. Il est prêt à entreprendre des corrections dans les parcs, si les fonds nécessaires sont mis à disposition.

Pour la place Saint-François un concours a été fait en 2005 sur l'ensemble du périmètre et suite à la demande de l'Eglise de pouvoir aménager le parvis, une pré-étude a été demandée en 2018 aux mêmes mandataires pour permettre de voir ce qui peut être réalisé dans ce périmètre. L'analyse est en cours pour faire des propositions dans l'objectif de déposer une prochaine proposition d'étude en octobre 2019. L'intention est d'avoir une partie minérale avec des arbres devant l'église, et une partie plus verte sur la propriété privée de l'Eglise et de la Ville de Genève. Le financement se fera entre l'Eglise et la Ville de Genève. A propos du point deux de la rue Jean-Violette, le projet avait été développé, il faisait partie d'un concours de réaménagement des espaces publics de Saint-François, mais n'avait pas obtenu l'aval de l'Office cantonal des transports (OCT) à cause d'un manque de compensation des places de stationnement.

Pour le parc des Chaumettes, après un examen sommaire des demandes des pétitionnaires, certaines demandes pourront être réalisées. Comme végétaliser l'allée des arbres de long de la rue Lombard et par exemple, réduire l'impact des murs en béton peut s'avérer moins compliqué en les végétalisant plutôt que de les détruire. M. Morand rappelle que ces murs délimitent le parc avec une protection de la rue. Le ralentissement des cyclistes autour de la place de jeux peut aussi se faire après des études diverses. Il reste à savoir s'il faut déplacer les bacs à sable

proches des jeux d'eau, ce qui est particulièrement bienvenu en été. M. Morand propose de rajouter du concassé calcaire sur les graviers afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Enfin pour la rue Micheli-du-Crest un projet de zone de rencontre avait été élaboré, bien qu'il n'ait pas été reçu par le Canton ou les usagers, parce que la zone de rencontre nécessite la suppression des trottoirs, ce qui ne convient pas aux abords d'une école. La solution retenue est de conserver une zone 30 avec un kit école. M. Widmer complète en expliquant que les zones de rencontre se trouvent à l'intérieur des quartiers et que la rue Micheli-du-Crest est un axe de transition entre un axe primaire, avec des charges de trafic importantes et un axe secondaire, ce qui risque le non-respect du fonctionnement de la zone automobiles. M. Pagani transmet que l'hôpital cantonal a décidé d'ouvrir son parking au public, ce qui compense les places de stationnement de la rue Jean-Violette et qui permet de remettre sur le métier la question de la végétalisation de la rue.

Une commissaire demande si le ralentissement de la circulation à la rue Jean-Violette depuis la rue de Carouge va se faire avec un mail central végétal.

M. Pagani souhaite reprendre le projet maintenant que les places de parc supplémentaires en compensation ont été retrouvées.

La commissaire demande ce qui est prévu pour le petit parc de la villa Freundler sur la demande d'espace jardin potagers communautaires. Elle a cru entendre que cet espace sera minéralisé contrairement à la demande d'espace vert des pétitionnaires.

M. Morand répond que le petit parc n'est pas impacté par le projet.

La commissaire précise qu'il s'agit du lien entre la place Saint-François et la villa Freundler actuellement en travaux.

M. Morand répond que dans la pré-étude présentée en 2018 il y a un carré avec un banc et il y a une demande du Service de l'AGCM pour un aménagement différent afin de végétaliser davantage la transition entre la place Saint-François et le jardin existant.

La commissaire note que les pétitionnaires demandaient un parc à chiens.

M. Pagani explique que c'est exclu et que les propriétaires n'ont qu'à ramasser les déjections de leurs animaux, surtout que l'impôt sur les chiens a été supprimé.

Un commissaire relève que dans l'intervention du magistrat il était question à la fois de la rue Jean-Violette et de la rue Micheli-du-Crest à propos des places de parc.

M. Pagani explique qu'il s'agit de la rue Jean-Violette.

Un commissaire a constaté que les vélos roulent trop vite au parc des Chaumettes et qu'il suffirait de mettre des barrières afin de réduire leur vitesse. Ce qui réduirait le risque d'accident aux abords du bac à sable.

M. Pagani explique que les incivilités ne se règlent pas par des aménagements mais par des amendes émises par les agent-e-s de la police municipale (APM). Le nombre d'APM a augmenté par l'ouverture de cent postes et il n'est pas prévu d'ajouter des barrières pour réguler le mauvais comportement de certains cyclistes.

Le commissaire constate que pour les voitures M. Pagani place partout des ralentisseurs.

M. Morand a constaté le problème de vitesse des vélos et trouve qu'il faut analyser le problème en profondeur, pour cela ils attendent un nouveau mandat.

M. Pagani propose d'avoir une vision plus étendue en modérant la vitesse des deux-roues avec des coussins berlinois dans les zones 30 afin de diminuer les accidents mortels. Or, le parc des Chaumettes n'est pas sujet à ce genre d'accidents.

La présidente intervient en rappelant que la pétition demande que les cyclistes soient ralentis, et qu'il convient d'abord de voir si la pétition est votée ou non.

Discussion

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois s'étonne du nombre d'amendes imposées aux automobilistes de dix mille pour seulement cent vingt pour les vélos de janvier à septembre 2018. Pour lui cela prouve une volonté politique de ne pas amender les cyclistes. Cela montre que M. Pagani ne met pas de protection pour les enfants en place et il votera contre le renvoi au Conseil administratif de la pétition.

Une commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif avec une recommandation: que le travail se fasse pour la rue Jean-Violette et que le mail végétalisé soit réalisé le plus rapidement possible (ndlr: la recommandation n'a pas été votée).

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe va soutenir la pétition, le processus des trente-neuf mesures et des quatre améliorations demandées fait sens, elle estime également que le soutien est aussi une manière de trouver la meilleure solution au problème de sécurité des enfants dans le parc des Chaumettes.

Un commissaire du Parti libéral-radical est pour le renvoi au Conseil administratif car les points demandés s'inscrivent dans la continuité des trente-neuf points déjà acceptés par le précédent Conseil municipal.

Vote

Le renvoi de la pétition P-391 au Conseil administratif est accepté par 14 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 non (MCG).

Annexe:

- pétition P-391

Annexe (à consulter sur internet):

- présentation «Cluse-Roseraie: le retour»

REÇU le

17 SEP. 2016

Genève, le 17 avril 2018

N°391

PETITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE

POUR L'AMELIORATION DE LA MOBILITE DOUCE DANS LE QUARTIER DE PLAINPALAIS

Suite au rapport Ecomobilité dans le quartier Cluse Roseraie de 1998 et d'un bilan en 2009, 39 propositions d'aménagements avaient été listées. Ces propositions ont été acceptées par les autorités communales et un crédit a été débloqué pour l'étude et la concrétisation des projets. (Voir l'argumentaire au verso)

Les signataires ci-dessous demandent à votre Conseil de finaliser certains de ces aménagements laissés en suspens. A savoir :

1. **Place Saint François** : aménager un espace vert de qualité au cœur du quartier en végétalisant la place, en installant des bancs, en reliant le parc Freundler à la place de jeux et en créant des ouvertures dans les murs qui ciment le parc.
Il s'agit également de favoriser le cheminement des personnes à mobilité réduite et des familles en aménageant la liaison piétonne entre la rue de Carouge et l'hôpital via la maison de quartier et l'école Micheli Du-Crest.
2. **Rue Jean Violette** : réaménager la partie large de la rue en installant un mail central végétalisé avec des bancs.
3. **Parc des Chaumettes** : réduire l'impact des murs en béton, déplacer le bac à sable, planter des haies vives entre le parc et la rue Lombard pour la sécurité des enfants, ralentir les cyclistes aux abords de l'aire de jeux.
4. **Rue Micheli-du-crest** : transformer en zone de rencontre la partie de la rue située entre le Bld de la Tour et le Bld de la Cluse (devant l'école).

Nom et Prénom	Adresse	signature
---------------	---------	-----------

Contexte



A l'origine...

En 1998, l'Association transports et environnement (ATE) interpelle l'État et la Ville de Genève afin de promouvoir les déplacements "doux" dans les quartiers urbains dans le cadre du programme fédéral d'Énergie 2000 « Énergie dans la cité ». Ce programme a été cofinancé par "Énergie dans la Cité" d'Énergie 2000, le Canton de Genève, la ville de Genève et l'ATE.

Un groupe de travail mixte composé de la maison de quartier, de l'ATE, d'associations (habitants, parents d'élèves), d'enseignants, du parascolaire, de la petite enfance, de l'hôpital, et des administrations cantonale et communale est constitué pour le quartier Cluse-Roseaie. Cette démarche étudie notamment les modes de déplacement par le biais d'une enquête auprès des habitants, des commerçants, des écoliers et des travailleurs venant de l'extérieur.

Le diagnostic...

La densité de population, la proximité du centre ville, la concentration et la mixité des fonctions, font du quartier de Cluse-Roseaie un quartier propice aux déplacements "écomobiles". 10% de l'ensemble des emplois en ville sont situés dans ce quartier, notamment en raison de la présence de l'hôpital, qui emploie plus de 6 000 collaborateurs.

Trente-neuf propositions...

La première étape du projet s'est terminée par un rapport listant 39 propositions d'aménagements favorables aux piétons, aux cyclistes et aux transports publics et à l'amélioration de la qualité de vie ainsi que des suggestions en matière de sensibilisation à l'écomobilité. Ces propositions ont été acceptées par les autorités communales et un crédit a été débloqué pour l'étude et la concrétisation des projets.

Les associations remercient les autorités cantonales et communales et toutes celles et ceux qui ont permis les nombreuses réalisations dans le cadre du projet « Écomobilité à Cluse-Roseaie ». Cependant, il reste encore certains points en suspens ou à finaliser.

Aujourd'hui l'association de la maison de quartier de Plainpalais et les habitants lancent une pétition afin de terminer ces aménagements.